

**EXTRAIT DE DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Montils. La réunion a eu lieu, sous la présidence de M. Victor NGUEWOUA, Maire. La convocation leur avait été adressée individuellement, le 2 avril 2026, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : 13**

Messieurs Victor Alain NGUEWOUA - - Philippe ROUET -Thierry DEMOULIN - Pascal PELLERIN - Laurent RULLIER  
- Vincent NEAU - Olivier GRENON - Bruno DELAVAL  
Mesdames - Maryse PAYET - Audrey RODHES - Marine RICHÉ - Karine SEGUIN - Sylvie SOUDAIS

**Etai(en)t excusé(s) : 2**

Aurélie SIMONNET (pouvoir donné à Maryse PAYET), Stéphanie LAMBESEUR GAILLARD (pouvoir à Vincent NEAU)

**A été nommé(e) secrétaire de séance : Sylvie SOUDAIS**

Délibération n°20260414\_04

Date de la convocation	02 avril 2026
Membres en exercice	15
Membres présents	13
Nombres de votants	15

**Objet : Vote affectation du résultat 2025 budget annexe boulangerie superette**

En application des articles L.2311-5, R.2221-48-1, R2221-90-1, R2311-12, D.5217-12 et D5217-13 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 14 avril 2026

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

☒ un excédent de fonctionnement de :	7235,58€
☒ un excédent reporté de :	1453,32€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	8688,90€
☒ un déficit d'investissement de :	11 174€
☒ un déficit des restes à réaliser de :	0€
Soit un déficit de fonctionnement de :	11 174€

**Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :**

☒ un résultat de fonctionnement reporté de (002):	0€
☒ une affectation en complémentaire de réserve (1068):	8 688,90€
☒ un résultat en déficit d'investissement reporté de (001) :	11 174€

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus**

**A MONTILS, le 14 avril 2026,**

**Le Maire,  
Victor Alain NGUEWOUA**



*[Handwritten signature in blue ink]*

**Le secrétaire de séance  
Sylvie SOUDAIS**

*[Handwritten signature in blue ink]*